

Avis de publicité préalable
(Articles L. 2122-1-1 et L. 2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Communal

DOUARNENEZ

1. Identification de la Collectivité Territoriale

Commune de DOUARNENEZ

Hôtel de Ville / 16 rue Berthelot – 29100 DOUARNENEZ (France)

Téléphone fixe : 02.98.74.46.00 / E-mail : contact@douarnenez.bzh

Adresse Internet : www.douarnenez.bzh

2. Objet de l'avis

L'article L. 2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Le présent avis vise à assurer le respect de ces dispositions.

Par mail en date du 05./03./2024, un forain résidant Cherbourg, a fait état d'une manifestation d'intérêt spontanée pour solliciter l'autorisation d'occuper un espace du domaine public communal en vue de permettre la mise en place d'une grande roue durant 159 jours sur le secteur de la commune.

Sur la base de cette demande, la commune informe qu'un titre portant autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) du domaine public communal sera accordé au demandeur.

Le titre en question prendra effet à compter du 27/03/2024 jusqu'au 03./09./2024

Il portera autorisation d'occupation d'un emplacement d'une surface de 300 mètres carré à savoir 20x15 , sise Place Bonizec à Douarnenez, le mercredi, samedi, dimanche, vacances scolaire et jours fériers du samedi 30 mars au vendredi 28 juin de 14 heures 00 à 21 heures 00 et du 29 juin au 01 septembre tous les jours de 14h00 à 22h00 à l'exception des restrictions de déplacement édictées par décisions gouvernementales .

En contrepartie de l'autorisation accordée, il appartiendra au demandeur de verser une redevance fixée à 13 €/jours en respect de la décision municipale portant fixation des droits d'occupation du domaine public alors en vigueur.

3. Renseignements complémentaires

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent respectivement être obtenus après demande formulée par écrit ou par mail à l'adresse indiquée au premier point du présent avis.

4. Date limite de manifestation d'intérêt concurrente

Le 24./03./2024 à 23 heures 59

5. Date d'envoi de l'avis :

Le 18/03/2024